

COLLOQUE

« La nouvelle gestion des rivières à l'heure de la GEMAPI »

Jeudi 24 septembre – Palais des Congrès de Beaune

COMMUNIQUE DE PRESSE

De nouvelles responsabilités seront confiées demain aux collectivités locales pour la gestion des milieux aquatiques et des inondations ; l'Établissement Public territorial de Bassin (EPTB) Saône Doubs réfléchit aujourd'hui à une stratégie pour les accompagner dans cette évolution

Un nouveau cadre réglementaire pour la gestion de la ressource en eau

La gestion locale des cours d'eau a été modifiée par la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Cette loi institue de nouvelles règles en matière de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) qui deviendront des compétences obligatoires pour le bloc communal à partir du 1^{er} janvier 2018. Ces réformes en cours en matière d'administration territoriale entraînent une nécessaire réorganisation dans le domaine des eaux, des milieux aquatiques et de la gestion des inondations.

L'EPTB Saône et Doubs au service des collectivités

Dans ce contexte, l'EPTB, dont l'expertise et le savoir-faire sont reconnus, souhaite renforcer son action pour exercer, par transfert ou délégation, tout ou partie des missions relevant de la compétence GEMAPI, sur tout ou partie de son territoire. L'Établissement va ainsi conforter son ambition première, à savoir décliner localement la politique de l'eau, dont les grandes orientations sont fixées par le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée ou par l'Europe.

Ces dernières évolutions vont permettre à l'EPTB de poursuivre ses missions de coordination et de maîtrise d'œuvre de projets d'intérêt commun sur l'ensemble du bassin versant, en accompagnant l'action des collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs responsabilités dans les politiques de l'eau, de prévention des inondations ou de préservation de la biodiversité.

La Commission Européenne a d'ailleurs indiqué récemment (en mars dernier) que, dans le cadre des réformes en cours, ce modèle doit être conforté par une organisation souple des collectivités et leurs groupements en s'appuyant sur les organisations de bassin existantes.

L'établissement réaffirme donc sa ténacité de continuer d'évoluer dans un esprit de consensus avec ses collectivités adhérentes, ses partenaires et les collectivités locales de son bassin, avec la même volonté de toujours servir l'intérêt général.

Pour aborder ces nouvelles missions confiées aux collectivités locales, l'EPTB Saône et Doubs organise, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, un colloque « La nouvelle gestion des rivières à l'heure de la GEMAPI » le 24 septembre 2015 au palais des Congrès de Beaune.